

DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

Intégration socioprofessionnelle

PISTES ET SOURCES D'EMPLOI

ISP-3030-4

Décembre 2015

Table des matières

Introduction	1
Contenu de l'évaluation	2
Précisions sur le contenu de l'évaluation	3
Les critères d'évaluation	3
La maîtrise des connaissances	3
La pondération	3
Les savoirs.....	4
Spécifications des instruments d'évaluation	5
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée	5
La composition de l'épreuve.....	5
Les outils de collecte de données	5
Le matériel autorisé	5
L'outil de jugement.....	6
Le seuil de réussite	6
La reprise.....	6

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale¹.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui². Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle (présentes dans les instruments d'évaluation) pourraient être utilisées à cette fin.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.

2. *Ibid.*, p. 11.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p>Domaine général de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monde du travail <p>Domaine d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vie professionnelle <p>Classe de situations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploitation de pistes et de sources d'emploi 	<p>Programme d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration socioprofessionnelle <p>Cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pistes et sources d'emploi
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p>Compétence à traiter des situations relatives à l'exploitation de pistes et de sources d'emploi</p>	<p>Catégories de savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marché visible et marché caché • Consultation de pistes et de sources d'emploi • Rubriques d'un calendrier d'activités de recherche d'emploi • Techniques d'offre de service • Techniques de relance
Critères d'évaluation	
<p>Critères d'évaluation de la compétence</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ciblage méthodique d'employeurs potentiels 2. Offre de service adaptée à des employeurs potentiels 3. Suivi systématique des offres de service 	<p>Maîtrise des connaissances</p> <p>La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation de la compétence.</p>

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

Précisions sur les critères d'évaluation

1. Ciblage méthodique d'employeurs potentiels
 - Consulter régulièrement différentes pistes et sources d'emploi
 - Consigner l'information
2. Offres de service adaptées à des employeurs potentiels
 - Utiliser des techniques appropriées à une offre de service par téléphone ou en personne
3. Suivi systématique des offres de service
 - Utiliser des techniques appropriées à une relance par téléphone ou en personne

La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que la compétence, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

La pondération

Dans ce cours, la pondération accordée à la compétence est de 100 %.

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

Les savoirs

L'épreuve doit toucher au moins tous les savoirs du tableau ci-dessous :

Catégories de savoirs	Savoirs
Marché visible et marché caché	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques du marché visible • Caractéristiques du marché caché
Consultation de pistes et de sources d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Revues, journaux • Annuaire téléphonique et bottins d'entreprises • Guichets d'emploi • Sites Web spécialisés • Réseau de contacts personnels et professionnels
Rubriques d'un calendrier d'activités de recherche d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'entreprise • Emploi convoité • Personne à joindre • Démarches réalisées • Résultats • Suivi
Techniques d'offre de service	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation personnelle • Précision de l'emploi convoité • Brève description des acquis et des compétences • Disponibilité pour une entrevue
Techniques de relance	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les faits nouveaux relatifs à l'embauche de personnel • Répétition de son intérêt et de sa disponibilité

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve peut se dérouler en une, deux ou trois parties, lesquelles ont lieu aux moments jugés opportuns par l'enseignante ou l'enseignant.

La durée de l'épreuve est déterminée par l'enseignante ou l'enseignant selon la forme utilisée. L'ensemble des séances consacrées à l'évaluation pour ce cours ne peut excéder trois heures. La durée de l'épreuve, ou d'une partie de l'épreuve, doit être précisée à l'adulte à l'avance.

La composition de l'épreuve

L'ensemble de l'épreuve doit permettre à l'enseignante ou à l'enseignant de porter un jugement sur les trois critères d'évaluation.

L'épreuve, ou une partie de l'épreuve, peut s'effectuer à l'écrit, à l'oral ou dans l'action. Elle peut prendre la forme :

- d'une période d'observation de l'adulte en action;
- de la présentation d'une production, notamment d'une recherche, d'un journal de bord ou d'un portfolio;
- d'un questionnaire;
- d'une entrevue;
- d'un jeu de rôle;
- d'une simulation;
- d'un exposé oral.

Dans tous les cas, l'enseignante ou l'enseignant porte un jugement au terme du cours. Ce jugement doit s'appuyer sur l'observation de l'agir de l'adulte pendant le cours.

L'enseignante ou l'enseignant doit reconnaître comme authentiques la ou les productions de l'adulte.

Les outils de collecte de données

Les outils de collecte de données sont déterminés par l'enseignante ou l'enseignant selon la forme d'épreuve utilisée.

Le matériel autorisé

L'enseignante ou l'enseignant établit la liste du matériel autorisé pour l'épreuve et, le cas échéant, précise celui qui est nécessaire.

L'outil de jugement

Pour l'évaluation de la compétence à traiter des situations relatives à l'exploitation de pistes et de sources d'emploi, la grille d'évaluation à interprétation critérielle est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte³. La grille est annexée au *Guide de correction et d'évaluation* et comporte l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite correspond à 60 % pour chaque critère d'évaluation (soit l'échelon « Bien » sur la grille d'évaluation à interprétation critérielle). Le résultat pour la compétence doit être exprimé par le terme « Succès » ou « Échec ».

La reprise

Une reprise est possible à l'aide d'une épreuve qui permettra de porter un jugement sur le ou les critères non réussis.

3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

**Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche**

Québec 